

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **5.150.373DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **199.798DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1.1. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que le ratio de liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 22,74% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

6. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

6.1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

Tunis le 05 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :
BUSINESS & FINANCIAL CONSULTING
Hamdi KRIAA

BILAN AU 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	5-1	3 500 271	2 479 687
Titres OPCVM		162 847	155 159
Obligations et valeurs assimilées		3 337 424	2 324 529
Placements monétaires et disponibilités	5-2	1 669 072	1 545 179
Placements monétaires		1 490 800	602 613
Disponibilités		178 272	942 566
Créances d'exploitation	5-4	0	2 873
TOTAL ACTIF		5 169 343	4 027 740
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-5	16 534	9 507
Autres créditeurs divers	5-6	2 436	4 379
TOTAL PASSIF		18 970	13 886
ACTIF NET			
Capital	5-3	4 950 457	3 822 162
Sommes distribuables		199 916	191 692
Sommes distribuables des exercices antérieurs		118	0
Sommes distribuables de l'exercice		199 798	191 692
ACTIF NET		5 150 373	4 013 854
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 169 343	4 027 740

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice 2017	Exercice 2016
Revenus du portefeuille-titres	5-7	183 706	119 015
Dividendes		9 945	3 440
Revenus des obligations et valeurs assimilés		173 761	115 575
Revenus des placements monétaires	5-8	71 426	39 318
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		255 132	158 333
Charges de gestion des placements	5-9	61 722	41 559
REVENU NET DES PLACEMENTS		193 410	116 774
Autres charges	5-10	7 935	9 119
RESULTAT D'EXPLOITATION		185 475	107 655
Régularisation du résultat d'exploitation		14 323	84 037
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		199 798	191 692
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14 323)	(84 037)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 224	4 469
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(916)	(337)
Frais de négociation de titres		(83)	(332)
RESULTAT DE L'EXERCICE		197 700	111 456

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2017	31/12/2016
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	197 700	111 456
Résultat d'exploitation	185 475	107 655
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 224	4 469
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(916)	(337)
Frais de négociation de titres	(83)	(332)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(191 573)	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 130 392	3 402 398
Souscriptions		
- Capital	5 639 870	9 005 710
- Régularisation des sommes non distribuables	17 145	7 376
- Régularisation des sommes distribuables	117 718	238 363
Rachats		
- Capital	(4 527 010)	(5 689 060)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 935)	(5 665)
- Régularisation des sommes distribuables	(103 395)	(154 326)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 136 519	3 513 854
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 013 854	500 000
En fin de l'exercice	5 150 373	4 013 854
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	381 665	50 000
En fin de l'exercice	492 951	381 665
VALEUR LIQUIDATIVE	10,448	10,517
TAUX DE RENDEMENT¹	4,12%	5,17%

¹ Le taux de rendement de l'exercice 2017 tient compte du montant de dividendes distribués en 2017 soit 0,502 DT par part

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'exercice 2016 présenté à titre comparatif a commencé le 26 juin 2015 et s'est achevé le 31 décembre 2016.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à **3 500 271 dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	Coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	31/12/17	Actif net
Obligations et valeurs assimilées		3 212 896	3 337 424	64,80%
BTA 6% 10-2023	250	232 700	238 382	4,63%
BTA 6% 04-2024	500	480 750	503 574	9,78%
BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	198 576	3,86%
BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	297 705	5,78%
BTA 6% 01-2024	300	279 300	296 140	5,75%
BTA 6,3% 03-2026	208	191 568	201 716	3,92%
BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	241 747	4,69%
EO ATL 2013-1	300	18 000	18 681	0,36%
EO ATL 2013-1	300	18 000	18 681	0,36%
EO ATL 2016-1	1 500	120 000	123 708	2,40%
EO ATB SUB 2017	2 500	250 000	250 112	4,86%
EO ATTI LEASING 2016-2 A	2 000	200 000	210 194	4,08%
EO CIL 2015-2	2 200	132 000	133 394	2,59%
EO HL 2015-01A	1 700	102 000	102 639	1,99%
EO HL 2015-01A	500	30 000	30 188	0,59%
EO HL 2016-02A	1 000	80 000	80 456	1,56%
EO TLS 2015-1 B	400	40 000	41 590	0,81%
EO TLS 2015-1 B	1 750	175 000	181 955	3,53%
EO UNIFACTOR 2015-A	800	64 000	67 240	1,31%
EO UNIFACTOR 2015-B	1 200	96 000	100 745	1,96%
Titres OPCVM		163 115	162 847	3,16%
AMEN TRESOR SICAV	1 547	163 115	162 847	3,16%
TOTAL		3 376 011	3 500 271	67,96%

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2016	2 407 537	67 681	4 469	2 479 687	
* Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	839 668			839 668	
Obligations de sociétés	450 000			450 000	
Titres OPCVM	522 711			522 711	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(139 222)			(139 222)	453
Obligations de sociétés	(190 000)			(190 000)	
Titres OPCVM	(514 683)			(514 683)	(1 369)
* Variation des plus ou moins- values latentes					
Obligations de sociétés			13 564	13 564	
Titres OPCVM			(340)	(340)	
Variation des intérêts courus		38 886		38 886	
Soldes au 31 décembre 2017	3 376 011	106 567	17 693	3 500 271	(916)

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à **1 669 072 dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/17	% Actif net
Placements monétaires		1 478 536	1 490 800	28.95%
Contrat Moudharba Best Lease 10 J-Ech 07/01/2018-6.10%	1	250 000	250 167	4,86%
Contrat Moudharba Best Lease 30 J-Ech 29/01/2018-6.10%	1	250 000	250 084	4,86%
Certificat de Dépôt BTE 180 J- Ech 21/03/2018- 7.19%	1	486 119	493 787	9,59%
Certificat de Dépôt STB 90 J-Ech 08/02/2018- 7.73%	1	492 417	496 763	9,65%
Disponibilités	-	178 272	178 272	3,46%
Banque		178 272	178 272	3,46%
TOTAL		1 656 808	1 669 072	32.41%

Note 5-3 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2016

Montant	3 822 162
Nombre de parts émises	381 665
Nombre de copropriétaires	26

Souscriptions réalisées

Montant	5 639 870
Nombre de parts émises	563 987
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	4 527 010
Nombre de parts rachetées	452 701
Nombre de copropriétaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 224
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(916)
Régularisation des sommes non distribuables	3 210
Frais de négociation	(83)

Capital au 31/12/2017

Montant	4 950 457
Nombre de parts	492 951
Nombre de copropriétaires	23

Note 5-4 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation au 31/12/2017 présentent un solde nul contre un solde de **2 873 DT** au 31/12/2016

Note 5-5 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	15 046	8 643
Rémunération du dépositaire	1 488	864
Total	16 534	9 507

Note 5-6 : Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers au 31/12/2017 se détaillent comme suit :

	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Redevance CMF	411	236
Rémunération du commissaire aux comptes	2 025	4 142
Total	2 436	4 379

Note 5-7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	173 761	115 575
Revenus des titres OPCVM	9 945	3 440
	183 706	119 015

Note 5-8 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus autres comptes à termes	45 548	33 157
Revenus des certificats de dépôt	25 878	6 057
Revenus du compte de dépôt	0	104
Total	71 426	39 318

Note 5-9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Rémunération du gestionnaire	56 110	37 619
Rémunération du dépositaire	5 612	3 939
Total	61 722	41 559

Note 5-10 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Redevance CMF	4 755	3 183
Rémunération du commissaire aux comptes	2 800	4 142
Impôts & taxes	75	120
Services bancaires et assimilés	305	1 674
Total	7 935	9 119

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2017</u>	<u>Exercice 2016</u>
Revenus des placements	0,518	0,415
Charges de gestion des placements	(0,125)	(0,109)
Revenus net des placements	0,392	0,306
Autres charges	(0,016)	(0,024)
Résultat d'exploitation (1)	0,376	0,282
Régularisation du résultat d'exploitation	0,029	0,220
Sommes distribuables de l'exercice	0,405	0,502

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,027	0,012
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(0,002)	(0,001)
Frais de négociation de titres	(0,000)	(0,001)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,025	0,010
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,401	0,292
Résultat non distribuable de l'exercice	0,025	0,010
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,004
Sommes non distribuables de l'exercice	0,028	0,014
Distribution de dividendes	0,502	0,000
Valeur liquidative	10,448	10,517
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,35%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,05%	2,68%
Actif net moyen	4 582 114	4 013 854

6-2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-NorthAfrica (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 56 110DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 5 611DT.